



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	ARKEMA France- Usine de MONT
Adresse de l'établissement :	Pôle 1- 122 route des Pyrénées 64300 MONT
Activité de l'établissement :	<p>L'usine Arkema, située à proximité de la zone industrielle de Lacq sur la commune de Mont, dispose d'unités de production qui assurent la fabrication de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•<b>Lactame 12</b> (Lauryl-lactame) : monomère utilisé principalement dans d'autres usines du groupe, à travers le monde, pour la production du Polyamide 12 (Rilsamid®). Ce produit trouve principalement des utilisations dans les secteurs du transport (pièces techniques automobiles), de l'industrie pétrolière (revêtement de tuyaux) et du sport (chaussures, raquettes).</li><li>•<b>Orgasol®</b> : poudres de polyamide principalement obtenues à partir du Lactame 12 produit sur le site. Elles sont utilisées dans le domaine des cosmétiques, des peintures et de l'aéronautique.</li><li>•<b>Orevac®</b> : polymères greffés utilisés en tant que liant de co-extrusion, permettant d'associer des plastiques qui n'adhèrent pas naturellement entre eux. On les trouve principalement dans les emballages multicouches du secteur alimentaire (bouteilles, barquettes, films) et les corps creux (réservoirs d'automobiles...).</li><li>•<b>Nanostrength®</b> et de <b>Graphistrength®</b> correspondant respectivement à des co-polymères nanostructurés utilisés pour le renforcement de propriétés mécaniques de polymères thermoplastiques ou thermodurcissables et à des nanotubes de carbone employés pour leurs exceptionnelles propriétés de conductivité électrique et de conductibilité thermique. Les principaux secteurs utilisant ces matériaux sont l'aéronautique, l'automobile et le sport.</li></ul>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du	L'établissement ARKEMA de MONT n'est pas situé en zone frontalière. Aucun accident majeur de l'établissement ne peut avoir

territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	de conséquences sur le territoire d'un autre état.
---	--

Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement:	<p><b><i>Risques présentés par l'activité de l'établissement</i></b></p> <p>L'emploi et le stockage de matières premières de types hydrocarbures, toxiques et corrosifs présente des dangers liés à la nature même de ces produits. Leur transformation en produits finis dans les unités de fabrications peut engendrer également des risques industriels. Pour appréhender ces risques des études de dangers transmises à la Préfecture, sous couvert de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont réalisées périodiquement. Ces études permettent d'identifier les scénarios d'accidents potentiels dont les effets sortent du périmètre de l'établissement industriel et notamment d'indiquer les mesures de prévention prises pour maîtriser ces risques et en limiter les effets en cas d'accident.</p> <p>Trois types de risques, à la fois majorants et très peu probables, sont identifiés pour l'établissement :</p> <p>Le <b>risque toxique</b> résulte d'une perte de confinement du mélange réactionnel réalisé dans une de nos unités de production. Le déroulement de ce scénario se traduirait par la diffusion d'un nuage de gaz toxique suivant la direction du vent. Sa dispersion dans l'air peut engendrer des effets d'irritation voire d'intoxication. Ces effets diminuent au fur et à mesure de l'éloignement par rapport au point de fuite. Les conséquences dépendent de la toxicité du produit et de la dose reçue.</p> <p>En cas d'accident majeur, le <b>risque incendie</b> et le <b>risque explosion</b> produisent des effets limités à quelques dizaines de mètres au-delà des limites de l'établissement et restreints à des secteurs très localisés de son périmètre. L'effet thermique se traduit par un rayonnement de chaleur émis en cas de combustion de matières inflammables. Il provoque des lésions plus moins sévères (brûlures) selon le degré d'exposition (distance et durée). Les effets de surpression résultent d'une onde de pression engendrée par la décompression brutale d'un gaz sous pression. L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions d'organes (tympans..) ou des effets indirects tels que la projection d'objet.</p> <p>Parmi les différents phénomènes dangereux cités, c'est le scénario d'accident du risque toxique qui est retenu par la Préfecture pour définir une zone d'application du PPI.</p>
---	---

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

### ***Prévenir les risques et limiter les conséquences d'un accident majeur***

Pour rendre hautement improbable la survenue d'un accident industriel, l'usine ARKEMA de MONT tient compte des exigences réglementaires concernant la protection des personnes et de l'environnement dès la conception des unités de fabrication.

Chaque unité de fabrication met en œuvre les technologies et méthodologies les plus performantes en terme de sécurité des procédés. Chaque unité est pilotée et surveillée 24 heures sur 24, par un personnel spécifiquement formé, à partir de la salle de contrôle dédiée à l'installation et sur le terrain.

Toute anomalie est détectée par le système de sécurité qui provoque, si nécessaire, la mise à l'arrêt maîtrisé de l'installation concernée. En cas d'accident grave, la direction du site, représentée hors heures ouvrées par l'astreinte établissement, déclenche le Plan d'Opération Interne (POI) et organise les moyens d'intervention pour en limiter les conséquences.

Des dispositions fondées sur une politique de prévention des risques majeurs incluant un Système de Gestion de la Sécurité sont mises en œuvre régulièrement dans l'établissement à titre d'exercice.

Les principales mesures techniques et organisationnelles de cette politique sont:

Le maintien en bon état des unités de fabrication par le biais de visites d'inspections régulières des installations et de l'exécution de plans de maintenance planifiés adaptés aux équipements,

Des tests réguliers du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité instrumentés et des organisations associées,

L'analyse des situations d'urgence envisageables et la définition de l'organisation et des moyens pour y faire face,

- La mise en situation du personnel susceptible de gérer de telles situations à l'occasion d'exercices réguliers,
- L'information des autorités, des secours publics et ceux de la plateforme de Lacq, des élus et riverains à l'occasion d'échanges dans la cadre de la démarche terrains d'entente ®

Le PPI est déclenché par le Préfet, à la demande de la direction de l'établissement, lorsque qu'un accident industriel est susceptible d'avoir des conséquences sur la population ou sur l'environnement. Ce plan particulier d'intervention fixe les mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face aux conséquences à l'extérieur de l'établissement.

